Pôle Emploi
Pays de la Loire

Info Cet du 29/06/017

Nouveau Pari de la Confiance

Le 14 juin, la direction à présenté en CCE « le nouveau pari de la confiance ». Inspirée de l'entreprise libérée, cette expérimentation propose de déverrouiller ce qui « freine » l'atteinte des résultats (en particulier, les textes qui sont là pour protéger les agents !).
Dans la région, des « référendum » ont été organisés dans certaines agences, avant même le passage en CCE et sans que les élus au CEt puissent apporter des éléments d'éclaircissement aux agents.
Pour la CGT, la façon dont Pôle Emploi décline ses nouveaux projets sous forme d'expérimentation modifie en profondeur l'organisation du travail, détruit les collectifs de travail, trompe les agents et les mets en danger.

Délibération du Cet

Une prestation exceptionnelle a été votée, d'un montant de 40 euros, elle sera délivrée sous forme de chèques multimédia aux agents au mois de septembre 2017.
La CGT n'est pas favorable au versement de prestations exceptionnelles sous cette forme. Elle continue de revendiquer une augmentation des prestations existantes (spectacle par exemple) et la possibilité de percevoir la prestation Evasion Vacances sous forme de chèques vacances dans sa totalité.
Les prestations 2018 doivent être rediscutées cet automne. La CGT consultera ses adhérents et portera leur voix à la commission des ASC.

Point sur l'expérimentation Agence de demain en Pays de la Loire

La direction fait un retour de l'expérimentation Agence De Demain testée à Nantes Haluchère.
Les agents semblent globalement satisfaits des apports et des aménagements réalisés , 2 bémols : bureaux collaboratifs avec ordinateur portable non adapté (écran trop petit) et entretien avec les demandeurs en côte à côte , qui n'est pas utile à chaque fois.
Au regard de la vétusté des locaux , il n'est pas étonnant que ces changements aient été appréciés. La CGT revendique, en lieu et place des ces expérimentations une réelle amélioration de l'organisation du travail.

Nous profitons du dossier pour réagir à la création de la communauté Pôle de Nantes Haluchère. La direction s'étaient engagée en CEt à ce que le réseau Pôle soit utilisé par les agents volontaires exclusivement. Or, certaines informations indispensables à la délivrance du service ne sont disponibles que sur le réseau Pôle ! Quid du volontariat ? La direction se renseigne et revient vers les élus.

Consultation sur la situation économique et financière

La direction est satisfaite des économies réalisées et de la baisse des dépenses. Comme d'habitude les économies sont réalisées « sur le dos » du personnel et au détriment des conditions de travail et de délivrance des services.
Ce plan d'austérité régional ne peut pas recevoir l'aval de notre organisation, en conséquence la CGT vote contre.

Point RH

Télétravail : La direction nous précise que sur 338 demandes, 194 ont été accordées. Les refus étaient basés sur : .Ddes < à 3 ans de CDI et travail à <80%, et l'autonomie des agents, et en fonction du nombre de demandes sur la même agence.
Nous souhaitons connaître les critères objectifs concernant l'autonomie des agents.
Travail de proximité : 46 demandes, 21 accords.

Divers : ***La CGT alerte sur une double planification des agents*** *« vidéo portier + GPF » la note de février 2011 précise « les activités liées à l'animation de zone d'accueil physique seront planifiées à la demi journée, avec une rotation possible au quart de journée . Aucune double planification ne sera faite une même plage horaire pour un même agent ».* La direction confirme que, pour elle, il n'y a pas de changement et assume le fait que du GPF (non physique et non tél…) puisse être planifié avec le vidéo portier.

Vos élus CGT: Laurence DAY - Anne BRUNEAU-LEVEQUE

Le représentant CGT : Blandine PRAUD